



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2014-04

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 2 septembre 2014, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété à être construite sur la rue du Versant Ouest (lot 2 595 976).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter la dérogation que voici :

Le bâtiment principal à être construit ne respecte pas la norme en vigueur au niveau de la façade avant. En fait, le bâtiment principal proposé aura une façade avant de 7.25 mètres tandis que l'*article 47* du *Règlement de zonage #2005-419* stipule qu'un bâtiment principal doit avoir une façade avant d'une largeur et d'une profondeur minimales de 8 mètres, excluant le garage.

Donc, la dérogation portera sur une différence de 0.75 mètres en deça de la norme minimale au niveau de la façade avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 2 septembre 2014.

Avis donné le 12 août 2014

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière